

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'EMPLOI

Arrêté du 3 octobre 2007 portant enregistrement ou fin d'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles

NOR : ECED0765365A

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,
 Vu le code de l'éducation ;
 Vu le code du travail, notamment ses articles L. 900-1 et L. 935-1 ;
 Vu le décret n° 2005-545 du 26 mai 2005 plaçant la Commission nationale de la certification professionnelle auprès du ministre chargé de la formation professionnelle ;
 Vu l'arrêté du 11 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
 Vu l'arrêté du 11 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
 Vu l'arrêté du 16 février 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
 Vu l'arrêté du 23 février 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
 Vu l'arrêté du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
 Vu l'arrêté du 15 mai 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles ;
 Vu l'avis de la Commission nationale de la certification professionnelle en date du 6 juillet 2007,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les certifications ci-dessous énumérées sont enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles à compter de la date de publication du présent arrêté, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation, du niveau et de la durée :

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
V	Conducteur(trice) de chien de sécurité au contact du public.	344t	5 ans	RATP. – Département environnement et sécurité. – Unité formation prévention.
IV	Peintre décorateur en bâtiment.	233	5 ans	Artemisia formation.
IV	Animateur tourisme loisirs.	334	5 ans	Grand Sud formation.
IV	Matiériste coloriste en décor mural.	233v	5 ans	Ecole européenne de l'art et des matières.
IV	Technicien du spectacle vivant option son, option lumière.	323m	1 an	Institut général des techniques du spectacle (IGTS).
IV	Secrétaire médicale.	324t	5 ans	Maestris.
IV	Secrétaire médicale.	324t	5 ans	Medi Azur.
IV	Socio-esthéticienne.	330t	5 ans	Cours d'esthétique privé à option humanitaire et sociale (CODES).

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
IV	Chargé d'enquête judiciaire.	344, 345	2 ans	Ministère chargé de l'intérieur. – Direction générale de la police nationale (DGPN). – Direction de la formation de la police nationale.
IV	Animateur en gérontologie.	332	5 ans	Association du centre de formation et de promotion des maisons familiales et rurales.
III	Chargé de recouvrement.	313	2 ans	Osmose entreprises / AFDC.
III	Développeur d'applications multimédia.	326t	2 ans	Doranco espace multimédia.
III	Agent de développement et d'animation du tourisme réceptif.	334	2 ans	Université d'Aix-Marseille-III - Paul Cézanne.
III	Styliste-modéliste.	242n	2 ans	Esmod international.
III	Chef d'atelier de maintenance des systèmes automatisés et asservis.	250r	5 ans	Ministère de la défense. – Armée de terre. – Ecole supérieure et d'application du matériel (ESAM).
III	Chef d'atelier de maintenance des matériels de sécurité radiologique et chimique.	255r	5 ans	Ministère de la défense. – Armée de terre. – Ecole supérieure et d'application du matériel (ESAM).
III	Chef d'atelier de maintenance pyrotechnie.	220r	5 ans	Ministère de la défense. – Armée de terre. – Ecole supérieure et d'application du matériel (ESAM).
III	Infographiste.	322t	2 ans	Formagraph.
III	Développeur-intégrateur de solutions intranet/internet.	326t, 326r	5 ans	CCI de Colmar et du Centre-Alsace. – Pôle formation Colmar.
III	Formateur pour publics en difficulté.	332p, 333	5 ans	Institut de formation d'animateurs de collectivités (IFAC 38).
III	Formateur en activités physiques professionnelles.	333, 335, 344	5 ans	Ministère chargé de l'intérieur. – Direction générale de la police nationale (DGPN). – Direction de la formation de la police nationale.
III	Animatrice de vente en parfumerie et esthétique.	336w	2 ans	Giorgifont SA.
III	Enquêteur judiciaire.	344, 345	5 ans	Ministère chargé de l'intérieur. – Direction générale de la police nationale (DGPN). – Direction de la formation de la police nationale.
II	Responsable de production option génie industriel, génie électrique, génie microélectronique (manager technique).	200p	2 ans	Institut national polytechnique de Grenoble (INPG).
II	Responsable de gestion des ressources humaines.	313, 315	2 ans	Institut des professions des affaires et du commerce (IPAC).
II	Chef de projet multimédia.	320p	5 ans	L'école multimédia / vocation graphique.
II	Responsable d'organismes sociaux.	332	5 ans	Association régionale du travail social de Bretagne. – Institut régional du travail social de Bretagne.

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
II	Architecte d'intérieur.	134, 233n	2 ans	ESAM Design. – Ecole supérieure des arts modernes.
II	Architecte d'intérieur, designer.	230n, 233n	2 ans	DDL M L'école bleue.
II	Architecte d'intérieur / Designer d'environnement.	233n	3 ans	Institut de développement des arts appliqués (IDAA). – L'Institut supérieur des arts appliqués (LISAA).
II	Responsable Import-Export.	312p	2 ans	Université Montesquieu Bordeaux-IV. – Institut universitaire de technologie (IUT) Bordeaux Montesquieu.
II	Responsable marketing.	312p	5 ans	Ecole supérieure de gestion (ESG). – Institut de management de l'Ecole supérieure de gestion.
II	Chef de projet multimédia.	320p	5 ans	Institut international du multimédia. – Pôle universitaire Leonard de Vinci.
II	Responsable de communication.	320p	5 ans	Sciences com' – l'école de la communication et des médias.
II	Game designer.	320v	5 ans	Isart digital, Institut supérieur de l'art digital.
II	Responsable de communication et de publicité.	321n	2 ans	Sup de pub. – Institut supérieur de communication et de marketing.
II	Administrateur de systèmes d'information.	326n	2 ans	Lycée Pasteur Mont Roland.
II	Responsable d'études et de projet social (DHEPS-REPS).	332n	5 ans	Université de Strasbourg-II. – Marc Bloch. – Département de formation continue (UMB-DFC).
II	Responsable d'établissement et de services pour personnes âgées.	332p	5 ans	Association nationale des cadres du social (Andesi).
II	Restaurateur du patrimoine.	342v	2 ans	Ecoles de Condé / Condé-Paris SA.
II	Responsable en gestion.	310	2 ans	ESM-A Marne-la-Vallée. – Ecole supérieure de management en alternance de Marne-la-Vallée.
I	Responsable du management de l'environnement (MDE).	200	5 ans	CCI de La Rochelle. – Groupe sup de co La Rochelle.
I	Manager de la stratégie et des ressources de l'entreprise.	221, 222	2 ans	CCI de Paris. – Tecomah.
I	Scénariste.	321v	5 ans	Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle (CEEA).
I	Manager de l'assurance.	313	5 ans	Ecole supérieure d'assurances.
I	Responsable des ressources humaines.	315	2 ans	Ecole supérieure privée des ressources humaines.

Art. 2. – Les certificats de qualification professionnelle ci-dessous énumérés sont enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles à compter de la date de publication du présent arrêté, avec mention du code de la nomenclature des spécialités de formation et la durée :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	DURÉE	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
CQP Technicien expert après-vente automobile.	252r	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Chef après-vente.	252r	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Réceptionnaire après-vente.	252r	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Carrossier-peintre.	252r	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Chef des ventes pièces de rechange et accessoires.	252w	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Chef des ventes véhicules particuliers / véhicules utilitaires / véhicules industriels.	252w	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Magasinier vendeur confirmé pièces de rechange et accessoires.	252w	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Opérateur service rapide.	252w	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Opérateur spécialiste service rapide.	252w	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Peintre confirmé.	252r	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Tôlier confirmé.	252r	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Vendeur itinérant pièces de rechange et accessoires.	252w	5 ans	CPN des services de l'automobile. – Association nationale pour la formation automobile (ANFA).
CQP Téléconseiller(ère).	312t, 313t	2 ans	CPNEFP de la mutualité. – Observatoire de l'emploi et des métiers en mutualité (OEMM).
CQP Conseiller(ère) mutualiste.	312t, 313w	2 ans	CPNEFP de la mutualité. – Observatoire de l'emploi et des métiers en mutualité (OEMM).
CQP Assistant(e) commercial(e).	313t, 324t	2 ans	CPNEFP de la mutualité. – Observatoire de l'emploi et des métiers en mutualité (OEMM).

Art. 3. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 11 mars 2005 susvisé, il est mis fin, à compter de la parution du présent arrêté au *Journal officiel*, à l'enregistrement de la certification suivante :

NIVEAU	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	CODE NSF	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
III	Technicien supérieur en service comptable.	314r	Ministère de la défense. – Armée de terre. – Ecole militaire supérieure d'administration et de management de l'armée de terre Montpellier.

Art. 4. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 11 mars 2004 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 11 mars 2004)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Responsable d'entreprise artisanale du bâtiment.	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) Rhône-Alpes.	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB).

Art. 5. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 février 2006 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 16 février 2006)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Chef de projet informatique et robotique.	Institut méditerranéen d'étude et de recherche en informatique et robotique (IMERIR).	CCI de Perpignan et des Pyrénées-Orientales.

Art. 6. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 février 2006 susvisé, l'intitulé de la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle (arrêté du 16 février 2006)	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION (modifié)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
Responsable de commerce et de gestion.	Responsable d'activités.	CCI de Grenoble. – Grenoble Ecole de management.

Art. 7. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 février 2007 susvisé, l'intitulé de la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle (arrêté du 23 février 2007)	INTITULÉ DE LA CERTIFICATION (modifié)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle
Encadrant technique d'insertion.	Encadrant technique d'activités d'insertion par l'économique (ETAIE).	Ecole de formation d'animateurs sociaux (EFAS) Lille. – Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS).

Art. 8. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 23 février 2007 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle (arrêté du 23 février 2007)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 23 février 2007)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Responsable des achats et des approvisionnements.	CCI de l'Eure. – Espace consulaire de formation pour l'industrie et le commerce (ECOFIC) / CCI de Rochefort-sur-Mer et de Saintonge.	CCI de l'Eure. – Ecole supérieure / CCI de Rochefort-sur-Mer et de Saintonge.

Art. 9. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé, le code NSF de la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle	CODE NSF (arrêté du 21 avril 2007)	CODE NSF (modifié)
Animateur formateur conseiller en beauté.	CCI de Versailles, Val d'Oise – Yvelines. – ISIPCA.	3366w	336w

Art. 10. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 21 avril 2007)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Peintre décorateur en matière.	Arts et métiers.	Arts et métiers.
Peintre décorateur en panoramiques.	Arts et métiers.	Arts et métiers.

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 21 avril 2007)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Conseiller emploi formation insertion.	Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) Alsace. – Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) Franche-Comté. – Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) Formavie Montpellier.	Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP) Alsace. – Groupement d'intérêt public formation et insertion professionnelle (GIP FCIP) Franche-Comté. – Groupement d'intérêt public (GIP) Formavie Montpellier.

Art. 11. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 mai 2007 susvisé, le code NSF de la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle	CODE NSF (arrêté du 15 mai 2007)	CODE NSF (modifié)
Chargé d'insertion et du développement local.	Centre de formation et de promotion (CFP) Rhône-Alpes.	322n, 322t	332n, 332t

Art. 12. – A l'article 1^{er} de l'arrêté du 15 mai 2007 susvisé, l'intitulé de l'organisme délivrant la certification est modifié comme suit :

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION professionnelle	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (arrêté du 15 mai 2007)	ORGANISME délivrant la certification professionnelle (modifié)
Interprète, analyste en sciences et techniques de l'image.	Ministère de la défense. – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.	Ministère de la défense. – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.
Chef de cellule d'interprétation et d'analyse d'images.	Ministère de la défense. – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.	Ministère de la défense. – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie.
Directeur général.	Ministère de la défense. – Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'image.	Groupe Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC).

Art. 13. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 octobre 2007.

CHRISTINE LAGARDE